

Référence : R-CV-1408-2i

Date : 15/10/2020

Dossier de demande d'autorisation Environnementale

Note de présentation non technique

ECPAD - Fort d'Ivry

SOMMAIRE

PRESENTATION	3
1 INTRODUCTION.....	3
2 PRESENTATION GENERALE.....	3
3 POLE CONSERVATION ET VALORISATION DES ARCHIVES	4
4 AUTRES ACTIVITES.....	4
CONTEXTE REGLEMENTAIRE	6
CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE.....	7
PRINCIPAUX IMPACT DU PROJET	8
PRINCIPAUX DANGERS ENGENDRES PAR LE PROJET	13

PRESENTATION

1 INTRODUCTION

Le présent document constitue la note de présentation non technique du dossier de demande d'autorisation environnementale de l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD), note rédigée en application de l'article R.181-13 du code de l'Environnement.

L'ECPAD a pour mission d'assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et photographique du ministère des armées. À ce titre, des archives de films et photographies sont présentes au Fort d'Ivry, ainsi que des services connexes.

Le site dispose d'un stock de bobines en nitrate de cellulose classé sous la rubrique 1450-1 « Emploi ou stockage solides facilement inflammables » à autorisation. Le présent dossier permet de régulariser cette situation vis – à – vis de l'administration.

2 PRESENTATION GENERALE

Le fort abrite de nombreux bâtiments, dont les principaux sont localisés sur la carte ci-dessous :

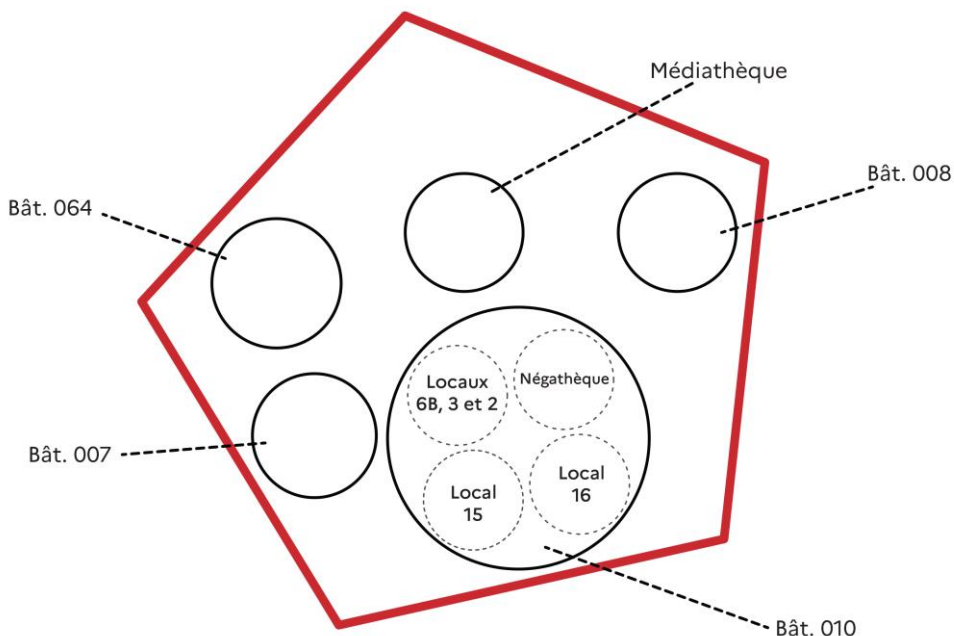


Figure 1 : Principaux bâtiments

L'ECPAD abrite au fort d'Ivry les activités suivantes :

- Agence d'images : met à disposition des équipes de reportage et assure la couverture médiatique de tout évènement relatif à la politique de défense ;
- Centre de production : produit des films ou support média pour divers partenaires, dans le but d'informer sur tout ce qui concerne la défense ;
- Prestataire technique : couvre, pour les armées ou des partenaires, des évènements majeurs ;
- Centre d'archives : collecte, conserve, décrit et enrichit les archives audiovisuelles et photographiques de la défense ;
- Entretien du fort et des installations.

Ces activités sont organisées en pôles :

- Pôle production audiovisuelle
- Pôle conservation et valorisation des archives
- Pôle numérique et technique

Les installations et activités participant au classement de l'ECPAD au titre des installations classées concernent plus particulièrement le pôle conservation et valorisation des archives.

3 POLE CONSERVATION ET VALORISATION DES ARCHIVES

Le pôle conservation et valorisation des archives a pour missions de collecter, conserver, restaurer et décrire les fonds photographiques et cinématographiques de l'ECPAD.

Pour cela, le pôle conservation et valorisation des archives dispose de plusieurs stockages :

- Stockage de bobines de films sur supports nitrate de cellulose, acétate de cellulose ou polyester ;
- Stockage de négatifs sur supports nitrate ou acétate de cellulose ou polyester ;
- Stockage de K7 et autres supports...

Le pôle conservation et valorisation des archives dispose également d'ateliers de restauration des bobines de films et des négatifs.

4 AUTRES ACTIVITES

Le Fort d'Ivry abrite des locaux de vie pour les salariés logeant sur les lieux. De plus, des locaux ont été aménagés afin de dispenser des formations dans le domaine de l'audiovisuel à des stagiaires chaque année.

L'ECPAD réalise des films, des documentaires ou autres supports audiovisuels. Pour cela, il dispose d'équipes de tournage et d'installations spécifiques pour le montage des films.

L'ECPAD dispose également d'un laboratoire de tirage de photographies équipé d'une imprimante à plat et rouleaux et d'un système compact de développement et d'impression de photographie.

Un mess est présent pour la restauration des salariés de l'ECPAD.

Divers autres services liés au fonctionnement de l'établissement sont localisés dans plusieurs bâtiments du fort (direction et secrétariat général, médiathèque ouverte aux visiteurs, accueil des visiteurs).

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Certaines activités exercées par l'ECPAD sont reprises dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par conséquent, l'ECPAD est soumis au Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1^{er} Parties Législatives et Réglementaires.

Les rubriques ICPE concernées par ce dossier sont reprises dans le tableau suivant.

Tableau 1: Les rubriques ICPE concernées par le dossier

N°	Titre de la rubrique	Classement
1450	Solides inflammables (stockage ou emploi de).	1450-1 A
2910	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.	2910-A DC
1185	Gaz à effet de serre fluorés visés par le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).	1185-2a DC

Le projet est donc soumis à demande d'autorisation environnementale, objet du présent dossier.

Du fait de la présence du bassin de rétention des eaux d'une surface supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha, l'établissement relève de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature « eau ».

CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de demande d'autorisation environnementale soumis à enquête publique se compose, conformément aux articles D.181-15-2 et R.181-13 du Code de l'environnement :

- d'une présentation générale comprenant :
 - la présentation du pétitionnaire,
 - la nature, la consistance, le volume et l'objet de l'ouvrage,
 - les capacités techniques et financières du pétitionnaire,
 - les rubriques concernées par le projet,
- d'une étude d'impact des installations sur son environnement dont le contenu est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone affectée par le projet, à l'importance et à la nature des travaux et à ses incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine.

Cette étude, réalisée conformément aux dispositions de l'article R.122-5 du code de l'environnement, comprend :

 - une description du projet,
 - une analyse de l'état initial de la zone susceptible d'être affectée par le projet,
 - l'étude des effets du projet sur l'environnement et la santé humaine,
 - les mesures envisagées pour éviter, réduire et lorsque c'est possible compenser les effets négatifs, notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
 - une présentation des modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets,
 - une esquisse des principales solutions de substitution examinées et les raisons de son choix.
- d'une étude des dangers,
- des annexes, y compris :
 - le plan de situation du projet au 1/25 000 indiquant son emplacement,
 - le plan d'ensemble des installations au 1/750 faisant apparaître l'affectation des constructions et terrains avoisinants et un plan des réseaux enterrés au 1/200.
- d'un résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers,
- de la présente note de présentation non technique du dossier.

PRINCIPAUX IMPACT DU PROJET

Certaines activités exercées par l'ECPAD sont reprises dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Par conséquent, l'ECPAD est soumis au Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1^{er} Parties Législatives et Réglementaires.

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact des installations	Niveau d'impact
Qualité de l'air	Dans la zone d'étude, les concentrations moyennes annuelles, excepté pour les particules PM2.5 respectent les valeurs des objectifs de qualité de l'air.	Moyenne	<p>L'ECPAD dispose de chaudières gaz naturel utilisées pour le chauffage des locaux. Celles-ci ont un rendement supérieur à 95%.</p> <p>Pour le refroidissement des stockages et la climatisation des bureaux, l'ECPAD exploite des groupes froids et des climatisations. L'entretien et le remplissage de ces équipements sont effectués par des sociétés spécialisées et sensibilisées aux risques de fuites de fluides frigorigènes.</p> <p>A noter que lors de la dégradation des bobines en nitrate de cellulose, des gaz nitreux et nitriques sont émis. Cependant, les quantités émises sont faibles d'un point de vue de la pollution atmosphérique.</p> <p>Ainsi, les activités de l'ECPAD n'engendrent pas d'impacts significatifs sur la qualité de l'air et le climat.</p>	Faible

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact des installations	Niveau d'impact
Sols et sous-sols	<p>L'ECPAD au Fort d'Ivry est lui-même inventorié dans la base BASIAS (identifiant IDF9401117).</p> <p>De plus, sur les terrains autour du fort (propriété de l'armée) sont installés depuis le début du XX^{ème} siècle des jardins ouvriers. Environ 250 parcelles sont entretenues régulièrement par des jardiniers amateurs.</p> <p>Le Fort d'Ivry sur Seine est construit sur d'anciennes carrières. En effet, la « pierre de Vitry » est extraite de cavités exploitées selon la technique des piliers tournés sous le fort. Les risques inhérents à ces carrières sont présentés dans l'étude de dangers.</p>	Faible	<p>Les activités de l'ECPAD pouvant potentiellement exercer un impact sur le milieu naturel terrestre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stockage de produits chimiques liquides (fioul, produits divers en petits contenants) ; ▪ Rassemblement temporaire de déchets. <p>Toutefois, ces activités ne sont pas susceptibles d'impacter les sols. En effet, des rétentions ont été mises en place en adéquation avec les produits stockés.</p> <p>Les cuves de fioul destinées aux anciennes chaudières ont été neutralisées.</p> <p>Ainsi, les activités de l'ECPAD ne sont pas susceptibles d'impacter les sols et le milieu terrestre.</p>	Faible

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact des installations	Niveau d'impact
Eaux	Les seuls cours d'eau à proximité du site sont la Seine et la Marne situés entre 1 et 1,5 km	Faible	Compte tenu du projet de séparation des réseaux en cours de réalisation, les impacts sur le réseau public et la station d'épuration ne sont pas significatifs. De plus, avec la mise en place du séparateur d'hydrocarbures, les eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel n'auront pas d'impacts significatifs	Faible
Faune et flore	<p>Il n'y a aucun site naturel protégé (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, réserve naturelle, ...) sur ou à proximité immédiate du site.</p> <p>Les abords du Fort d'Ivry constituent un « Espace Naturel Sensible », espace à préserver / reconquérir / valoriser présentant un intérêt écologique et/ou paysager remarquable et/ou menacé.</p>	Moyenne	<p>Le Fort d'Ivry constitue un espace naturel important au niveau de la commune à préserver et mettre en valeur mais n'est pas situé à proximité d'un réservoir ou d'un corridor de biodiversité de grande ampleur.</p> <p>L'ECPAD est implanté sur une zone très éloignée de toute espèce végétale et animale remarquable (ZICO, ZNIEFF, trame verte et bleue, réserve naturelle, ...).</p> <p>Ainsi, les activités de l'ECPAD n'ont pas d'impacts significatifs sur les zones protégées ou inventoriées étant donné leur éloignement.</p>	Positif

Thématique	Enjeu	Sensibilité	Impact des installations	Niveau d'impact
Bruit et vibration	<p>Le bruit est très présent en Ile de France, du fait de la forte concentration d'habitats et d'infrastructures de transports.</p> <p>Le Fort d'Ivry est entouré d'habitations, considérées comme ZER.</p> <p>Aucune source de vibrations notable n'est recensée sur le site.</p>	Important	<p>L'ECPAD n'exploite pas d'installations particulièrement bruyantes.</p> <p>Les niveaux sonores en limite de propriété en période diurne et nocturne sont conformes, ainsi que les niveaux d'émergence en Zone à Emergence Réglementée.</p>	Nul
Déchets	Sans objet	-	<p>Dans le cadre de ce présent dossier, il n'est pas inclus d'augmentation d'activité. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la quantité des déchets produits.</p> <p>Les différents types de déchets sont stockés temporairement sur le site de façon à ne pas générer de pollution des sols, ni d'odeurs, ni d'envol de matière sur des surfaces imperméabilisées. Ils sont triés en fonction des filières de traitement/élimination. Ils sont éliminés par des prestataires agréés pour chaque type de déchets.</p> <p>La production de déchets n'aura donc pas d'impacts sur les milieux naturels. Les activités de l'ECPAD ne sont pas particulièrement génératrices de déchets, notamment de déchets dangereux.</p>	Faible

PRINCIPAUX DANGERS ENGENDRES PAR LE PROJET

Le site de l'ECPAD abrite des stockages de solides inflammables, notamment les bobines sur support en nitrate de cellulose, pouvant avoir une température d'auto-ignition relativement basse si les conditions de stockage viennent à être dégradées.

L'étude de dangers a été réalisée selon la méthodologie d'analyse des risques présentée dans l'arrêté du 29 septembre 2005. Elle prend en compte la probabilité, la gravité et la cinétique des accidents.

Dans un premier temps, les potentiels de dangers liés aux produits stockés et aux activités réalisées sur le site ont été analysés, ainsi que les éventuels éléments agresseurs pouvant être à l'origine d'un incident.

Il apparaît que le scénario majorant est celui d'un incendie au niveau du stockage de bobines en nitrate de cellulose dans le local 15. Les effets des flux thermiques, de la toxicité des fumées et de la pollution par les eaux d'extinction incendie ont été évalués vis-à-vis des tiers et de l'environnement.

Les flux thermiques liés à cet incendie ne sont pas susceptibles d'atteindre l'extérieur du site, ni la médiathèque et le centre de formation ouverts au public au sein même du Fort d'Ivry. Ils ne sont pas susceptibles non plus d'atteindre d'autres bâtiments ou installations à risque (notamment les groupes froids) à l'intérieur du fort.

Les fumées produites lors de l'incendie peuvent contenir divers polluants. Leur toxicité a été évaluée ainsi que leur dispersion. Il a été montré qu'à hauteur d'homme, les effets liés à ce scénario restent confinés à l'intérieur du site.

Enfin, afin de contenir les eaux d'extinction potentiellement polluées, l'ECPAD met actuellement en place un bassin de rétention sur le site